

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-46

### FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES

CONTRAT DE PAYS		
Commune d'implantation	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
Molières	Création d'un parcours de santé autour de la Base de Loisirs "le Malivert"	Mairie de MOLIERES
POLITIQUE TRADITIONNELLE		
Beaumont de Lomagne	Aménagement d'activités nautiques sur la Base de Loisirs	Mairie de BEAUMONT DE LOMAGNE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du 18 juin 1991, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives aux équipements de loisirs liés à l'eau et de haltes nautiques définies selon les articles 40 à 42 de l'arrêté précité sont les suivantes :

✓ **Les équipements de loisirs liés à l'eau** doivent être situés autour des plans d'eau, des bases nautiques ou en bordure de rivières, comprenant une baignade surveillée.

Le taux d'intervention de l'aide départementale est fixé à 30 % du montant HT. dans la limite d'une dépense subventionnable de 91 500 €HT.

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 9 octobre 2008 en vue d'examiner les dossiers suivants.

## 1°) Commune de MOLIERES

### Création d'un parcours de santé à la base de loisirs "le Malivert"

Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 3 de 2007

Le projet de parcours de santé est situé dans la base de loisirs du Malivert accessible au public. Il se décline en dix stations réparties de part et d'autre du lac, le long du chemin piétonnier existant qui forme une boucle.

Chaque station sera équipée d'agrès destinés au public à partir de 6 ans pour la réalisation d'exercices physiques. Ces différentes structures seront réalisées en bois ancrées dans le sol. Un panneau explicatif sera présent à côté de chacune d'elle.

Le public visé se compose des molièrains, des estivants, des utilisateurs de la base de loisirs et des équipes sportives du village.

#### Le coût de l'opération

Le coût total de de cet aménagement s'élève à **11 244 €HT**.

#### Le plan de financement

- Autofinancement	4 492 €
- Conseil Régional Midi-Pyrénées	3 376 €
- Subvention du Département sollicitée	<b>3 376 €</b>
	-----
<b>Total</b>	<b>11 244 €</b>

C'est donc une aide départementale d'un montant de **3 376 €** correspondant à 30 % du montant des travaux HT, à parité avec la Région, qui est sollicitée pour cette opération inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 3).

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **3 376 €** à la commune de Molières pour la création d'un parcours de santé à la base de loisirs "le Malivert".

## 2°) Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE

### Aménagement d'activités nautiques sur la Base de Loisirs

La baignade du lac de Beaumont de Lomagne a été interdite en 2005 sur l'injonction des services de l'Etat. En effet le degré de turbidité de l'eau était largement au delà des normes autorisées.

La municipalité a donc souhaité redéfinir et diversifier les activités nautiques de sa base de loisirs.

Pour compenser la perte d'attractivité de celle-ci, il a été décidé :

- l'installation d'un bassin de réception recevant deux toboggans,
- l'implantation d'un ponton,
- et la création d'un terrain de beach-volley

afin de permettre de diversifier l'activité vers des loisirs nautiques autres que la baignade.

Le présent dossier porte essentiellement sur l'installation des toboggans.

Trois maîtres nageurs sont embauchés tous les ans sur le site pendant toute la durée d'ouverture de la piscine.

### **Le coût de l'opération**

Le coût total de cet aménagement s'élève à **29 900 €HT**.

### **Le plan de financement**

- Part communale	20 930 €
- Subvention du Département sollicitée	<b>8 970 €</b>
	-----
<b>Total</b>	<b>29 900 €</b>

C'est donc une aide départementale d'un montant de **8 970 €**, correspondant à 30 % du montant des travaux HT, qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **8 970 €** à la commune de Beaumont de Lomagne pour l'aménagement d'activités nautiques à la Base de Loisirs.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales suivantes d'un montant de :

- **3 376 €** à la commune de Molières pour la création d'un parcours de santé à la base de loisirs "le Malivert", opération inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 3),

- **8 970 €** à la commune de Beaumont de Lomagne pour l'aménagement d'activités nautiques sur la Base de Loisirs.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041420** – sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2008.....	20 002 €
- Engagement à ce jour .....	7 656 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>12 346 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2008.....	0 €

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-46

### FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES

CONTRAT DE PAYS		
Commune d'implantation	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
Molières	Création d'un parcours de santé autour de la Base de Loisirs "le Malivert"	Mairie de MOLIERES
POLITIQUE TRADITIONNELLE		
Beaumont de Lomagne	Aménagement d'activités nautiques sur la Base de Loisirs	Mairie de BEAUMONT DE LOMAGNE

### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 9 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes :

. 3 376 € à la commune de Molières pour la création d'un parcours de santé à la base de loisirs "le Malivert", opération inscrite au Contrat de Pays Midi-Quercy (année 3),

. 8 970 € à la commune de Beaumont-de-Lomagne pour l'aménagement d'activités nautiques à la Base de Loisirs.

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041420, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,